

Le 15 février 2021, dans le dossier numéro 500-61-507164-201 du district judiciaire de Montréal, M. Jorge Goncalves a été reconnu coupable de l'infraction suivante :

- le ou vers le 9 août 2019, à Shawinigan, Jorge Goncalves, sans être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, s'est annoncé comme ingénieur civil lors d'une entrevue avec la journaliste Brigitte Trahan du quotidien Le Nouvelliste de Trois-Rivières, commettant ainsi l'infraction décrite aux articles 22 (3) de la Loi sur les ingénieurs et 32 du Code des professions, se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 du Code des professions;

À cette même date, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale) a condamné M. Jorge Goncalves au paiement d'une amende de 2 500 \$, le tout sans frais.